

La Gazette Harnésienne

NUMÉRO
309
FÉVRIER
2017

LE MAGAZINE D'INFORMATION DE LA VILLE DE HARNES

ville-harnes.fr



Une cérémonie ambitieuse

P. 12

SOMMAIRE

P.4 - Culture



P.6 - Sports



P.9 - Développement



P.12 - Dossier



Et aussi...

P.10 - Solidarité

P.11 - Vie économique

P.15 - Vie associative

P.16 - Citoyenneté

P.20 - Vie municipale

P.22 - Infos pratiques

P.23 - Regard sur le passé

P.18 - Jeunesse



N° 309 - FÉVRIER 2017

MENSUEL D'INFORMATION
6000 EXEMPLAIRES

Rédaction et administration
Mairie, Grand' Place
62440 Harnes

Commission paritaire n° 72253

Directeur Fondateur > André Bigotte (†)
Directeur de publication > Philippe Duquesnoy
Rédacteur en chef > Philippe Duquesnoy

Rédaction, conception et photos > Vanessa Arantes, Dominique Duez,
Céline Lépilllet, Eric Muller, Romaric Pochet, Frédéric Régnier

Contact > gazette@ville-harnes.fr - Tél. : 03.21.79.42.79

Impression > Imprimerie Delezenne. 19 Rue Leblond, 62119 Dourges - Tél. : 03.21.20.05.20



Édito

durable



Chères Harnésiennes, Chers Harnésiens,

Janvier s'achève déjà mais aura été riche des activités qu'a connu, une nouvelle fois, notre commune, et l'occasion pour moi de vous retrouver, très nombreux, lors de la cérémonie des vœux à la population. Je tenais à vous en remercier chaleureusement !

Pour citer Bergson, *"L'idée de l'avenir est plus féconde que l'avenir lui-même !"*. Ainsi, depuis 2008, nous avons impulsé à Harnes, pour notre ville, pour notre population, des projets d'envergure. Nous avons su inventer, proposer et mettre en œuvre un avenir différent de celui auquel on nous cantonnait ! Cette impulsion ne sera pas démentie en 2017 ! Les projets qui vont s'amorcer, se poursuivre ou se concrétiser cette année en témoignent !

La commune va ainsi être équipée d'un système de vidéo-protection afin de veiller encore davantage à la sécurité de la population. Le chantier de notre future Médiathèque a débuté, ce futur espace dédié à tous commence à se dessiner dans le paysage et ses abords, comme le parking du cimetière de la cité Bellevue qui sera réaménagé. Le permis de construire du futur restaurant scolaire, pour les enfants des écoles Curie Pasteur et Anatole France, est en phase d'instruction. L'étude de la création du terrain synthétique a débuté. Partout en ville, les programmes de construction de nouveaux logements se développent, se poursuivent ou s'achèvent. Bref, notre ville est en mouvement, elle est en marche vers un avenir durable et prometteur qui attire dès aujourd'hui à elle de nouveaux habitants, de nouveaux investisseurs.

Février poursuivra cette dynamique avec notamment notre nouvelle saison culturelle qui a débuté il y a peu, avec une salle comble au Prévert, venue applaudir un fabuleux spectacle d'illusionniste.

Et parce que l'avenir c'est aussi la mémoire, je vous invite à découvrir notre exposition au Musée de l'École et de la Mine *"De la naissance du charbon à sa transformation par l'Homme"*.

A toutes et à tous, soyons optimistes, soyons rassemblés et tournons nos regards vers un avenir, qu'ensemble nous pouvons construire et rendre meilleur !



Philippe DUQUESNOY

**Maire de Harnes
Vice-Président de la
Communauté d'Agglomération
de Lens-Liévin**

Saison culturelle 2017 : c'est parti !



Fort de sa première édition, l'Agenda Culturel revient en ce début d'année 2017 avec une programmation riche et variée. Samedi 21 janvier, les présidents d'associations culturelles ont bénéficié d'une présentation détaillée des prochaines manifestations qui ponctueront la vie culturelle harnésienne...

18h00 au Centre Culturel J.Prévert. Les lumières s'éteignent et le silence s'opère tandis que la "une" du nouvel Agenda Culturel s'affiche sur un écran géant. Sabah Yousfi, Adjointe déléguée à la culture prend la parole : "Aujourd'hui et plus que jamais, la culture apparaît comme un véritable vecteur d'émancipation, d'éveil et de vivre-ensemble". Il faut dire que la volonté de réitérer l'exploit et le succès de la première saison s'inscrit dans une logique de développement culturel de notre commune. Développement culturel qui s'affirme également par une hausse de fréquentation des manifestations et la liste des équipements dédiés qui ne cesse de croître : modernisation et rénovation des

bâtiments culturels, arrivée imminente de la médiathèque...

S'en est suivie une rétrospective vidéo sur les temps forts de 2016 qui ont marqué les esprits : Fête Nationale, "Faites de la Tolérance", Gospel United... Autant de moments uniques qui permettent d'accueillir 2017 sous les meilleurs auspices culturels possibles.

Et ça tombe bien ! Après "Illusions", la saison va se poursuivre avec "Petrouchka", un conte avec des marionnettes traditionnelles ou encore "Les Pieds Nickelés", sorte de cabaret déjanté et burlesque. Par ailleurs, la Municipalité continuera de proposer des prix attractifs, d'autant que le Pass' Culture s'affirme toujours comme le meilleur des "bons plans". D'une valeur de 10€ pour les Harnésiens, il offre un tarif unique et avantageux pour les spectacles et le cinéma. Et si vous avez moins de 12 ans : c'est gratuit !

Désireux de vous retrouver toujours plus nombreux en 2017, la Municipalité vous souhaite une excellente saison culturelle !

De l'illusion et du talent

“Ne cherchez pas à comprendre, laissez-vous charmer”. C'est par ces mots qu'Alexis Hazard a d'emblée annoncé la couleur lors de son spectacle, le 21 janvier, au Centre Culturel.

Les spectateurs, venus nombreux pour ce premier spectacle de la saison culturelle 2017, en ont pris plein les yeux ! Dynamique, rythmé, haut en couleurs et en musique, ce fut un vrai régal !

Aidé de partenaires féminines qui ont également assuré le spectacle par leurs danses et leurs apparitions, Alexis Hazard, magicien originaire de la région, a également évoqué avec émotion son grand-père et ses parents qui ont lancé la lignée d'illusionnistes.

Ce showman talentueux a fait participer le public, dont Philippe Duquesnoy, notre Maire et a recueilli des applaudissements nourris de la salle, confirmant ainsi la réussite de la représentation.

Ce début de saison s'annonce prometteur, avec une des plus fortes fréquentations qu'ait connues le Centre Culturel.



L'Irlande s'invite à Harnes au mois de mars !

Concert



Venez prendre un bol d'Eire avec Altan

Traditionnellement, notre commune et l'association "Le Prévert" célèbrent la St Patrick en conviant des groupes irlandais sur les planches du Centre Culturel.

Pour cette édition 2017, Altan et Téada vous plongeront dans l'univers musical de l'Irlande.

Altan est sans conteste l'un des plus grands groupes irlandais du moment, si ce n'est le plus grand groupe ! Capable de dynamiser, de façon prodigieuse, des publics de tous types, la formation a conquis les plus grandes salles aux quatre coins de la planète, et a séduit par son authenticité et son talent.

La première partie du concert sera quant à elle assurée par Téada. Ce groupe tourne sur la scène irlandaise depuis 2001 et a progressivement acquis une notoriété internationale.

> Rendez-vous au Centre Culturel le 24 mars, à 20h30, pour une soirée des plus dynamiques !

Tarifs : 8€ (plein) - 6€ (réduit) - 4€ (malin). Gratuit pour les - 12 ans. Informations et réservations au Centre Culturel ou au 03.21.76.21.09.

De la naissance du charbon à sa transformation par l'Homme

Atravers des photos, vidéos, schémas, documents personnels, expériences professionnelles en cokeries et centrales électriques, d'anciens cokiers de Drocourt mettront en images le charbon dans tous ses états.

Du 7 au 25 mars*, le Musée de l'Ecole et de la Mine vous accueillera, gratuitement, de 14h à 18h.

L'exposition mettra en valeur et fera découvrir la technicité et la pénibilité "des métiers de jour des houillères", notamment le process de fabrication du coke, le fonctionnement d'une centrale électrique, le rôle des lavoirs et du chemin de fer des houillères ainsi que l'exploitation du gaz de mine.

* Visites les mardis 7, 14, 21 ; les jeudis 9, 16, 23 ainsi que les samedis 11, 18 et 25 mars.

> Informations au Centre Culturel ou au 03.21.76.21.09.



Informations

Nous vous rappelons que les **préventes** des différents événements ont lieu toute l'année au 03.21.76.21.09, par mail : jacques.prevert@ville-harnes.fr ou sur place, les jeudis matins.

Pour les spectacles gratuits, entrée sans réservation, dans la limite des places disponibles.

Piscine Marius-Leclercq : un lieu en plein redynamisme



Evolution

Une équipe dynamique à votre service

Au sein de la piscine Marius-Leclercq, les années se suivent mais ne se ressemblent pas. Au fil des ans, les équipes dirigeantes et les agents ont mis en place et développé les animations qui vous sont proposées.

Jean-Charles Dec, le directeur ; Jean-Pierre Danel, son adjoint ; Philippe Roger, le chef de bassin ; Frédéric Neve et Thomas Quidé, tous deux maîtres-nageurs sauveteurs, constituent l'équipe d'animation. Ils encadrent vos enfants lors des leçons de natation et animent les séances d'aquagym, notamment.

Cinq agents techniques œuvrent également au quotidien à la qualité du service qui vous est offert. Il y a ceux que vous rencontrez dès l'accueil : Marie-Dorothée Flourez et Brigitte Dubart, à qui vous payez votre droit d'entrée. Puis il y a Elisabeth Fournel, Betty Wojciechowski et José Frésier qui contribuent à la propreté et au bon fonctionnement des locaux.

2014-2016 : une évolution positive

L'année 2016 enregistre le taux de fréquentation le plus élevé depuis l'ouverture en 1975, avec 157 314 entrées, contre 109 505 en 2014, soit une variation de plus de 43,7% en 2 ans. Jamais la piscine n'avait connu une telle affluence ! Le précédent record date de 1989, où plus de 156 000 personnes

avaient franchi les portes de l'établissement.

Entre 2014 et 2016, les dépenses, hors frais de personnel, ont diminué de 29 852€, soit une baisse de 7,2%, et s'élèvent à 384 309€. Parallèlement, les recettes ont augmenté de 47 159€, les portant à 240 604€, soit une hausse de 24,4%. En 2014, la piscine affichait un ratio dépenses/recettes déficitaire de 220 717€ ; et 143 706€ en 2016, soit une économie de 77 011€. Ces chiffres nous placent parmi les piscines les mieux gérées de la région.

Ce bilan positif s'explique par l'augmentation du nombre de scolaires accueillis, de la qualité des activités proposées et de l'eau.

L'équipe se félicite aussi de la mise en place des pass "natation" et "perf'élite", qui permettent à de nombreux jeunes harnésiens d'apprendre à nager tout en réduisant le délai d'attente.

En 2017, les agents poursuivront leurs efforts quant à cette qualité de service.

Par ailleurs, la Municipalité souhaite, avec l'accord de l'Agence Régionale de la Santé, diminuer le nombre de vidanges techniques,



Leçon

A tout âge, apprenez à nager

ce qui permettrait ainsi d'ouvrir l'infrastructure au public 2 semaines supplémentaires et de continuer de réduire les dépenses en eau.

Sous l'impulsion de Joachim Guffroy, Adjoint au sport et au mécénat, la Municipalité continuera de développer cette structure afin de répondre aux attentes des Harnésiens.

77 011

économies réalisées en € entre 2014 et 2016

157 314

entrées en 2016

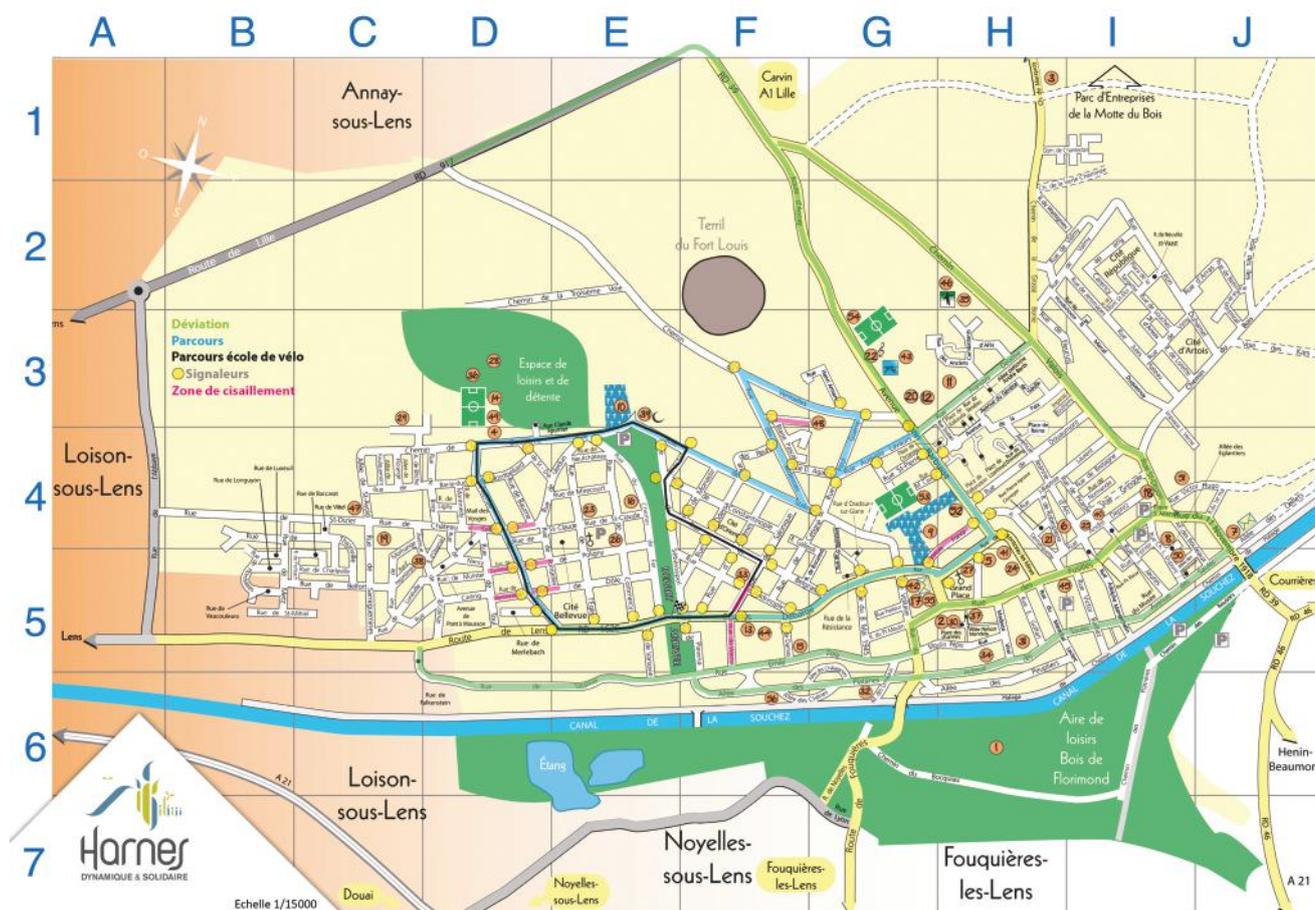
91 751

scolaires accueillis en 2016

1 000

entrées par mois pour les leçons de natation

En selle pour le 5^{ème} Grand Prix Cycliste de la Gaillette



Course 1

13h00

Ecole de vélo
2,300 kilomètres

Course 2

14h00

2^{ème} et 4^{ème} catégories
(féminine, cadet, minime)
5 kilomètres

Course 3

15h45

1^{ère} et 3^{ème} catégories
5 kilomètres

Dimanche 26 février, dès 13h00, le Vélo Club Harnésien, avec la participation de la Municipalité, organisera son 5^{ème} Grand Prix Cycliste de la Gaillette à travers la ville.

Pas moins de 350 cyclistes sont attendus et prendront le départ, à la Coulée Verte, pour vivre des courses au rythme des sprints !

Le Président, Charles Erouart, passionné de vélo depuis son plus jeune âge sera, accompagné de nombreux bénévoles pour organiser cette course.

Les rues concernées par l'interdiction de stationnement et de circulation sont les suivantes : Route de Lens, Avenue de la Fosse, Chemin de la Deuxième Voie, Rue de Stalingrad, Rue des Ardennes, Chemin de Vermelles, Rue Paul Guerre, Rue Auguste Lavaurs, Avenue Henri Barbusse, Rue de Montceau-les-Mines, Rue de Sofia, Rue de Sébastopol, Rue de Belgrade, Rue de Salonique et Rue Charles Debarge.

> Renseignements : Charles Erouart au 06.06.46.09.11.

En route pour la Gaillette Cup !



Encore un véritable succès pour l'U.A.S. Harnes ! Les 7 et 8 janvier, le club organisait un week-end foot pour les U6 à U10 à la salle Maréchal.

Le samedi fut marqué par le premier des onze tournois qualificatifs de la première "Gaillette Cup U10 2017", une grande compétition U10 organisée les 3 et 4 juin par le Racing Club Lens sur les pelouses du CTS de la Gaillette. Ce week-end-là, les 11 vainqueurs rencontreront les 11 clubs organisateurs de la 1^{ère} phase et 11 clubs professionnels, français et étrangers.

Ce 7 janvier, dans notre ville, 24 équipes originaires de la région et d'Île-de-France, soit plus de 200 enfants, se sont affrontées toute la journée sur 2 terrains. Le club local avait, pour l'occasion, investi dans l'achat de 4 buts gonflables pour le bon fonction-

nement des rencontres. Les jeunes lensois ont décroché la première place de la compétition ; et Aulnay-sous-Bois, sa place pour les phases finales de la "Gaillette Cup U10 2017". Les vainqueurs se sont vu remettre le trophée par Abdoul Ba, défenseur lensois et parrain de l'événement.

Le lendemain matin, place aux U8/U9 ; et l'après-midi, aux U6/U7 pour deux rassemblements. Là, point de classement pour les 48 équipes participantes, mais le plaisir de jouer pour tous les jeunes footballeurs en herbe. Tous sont repartis avec une médaille et un goûter offert par l'UASH.

Les dirigeants harnésiens remercient la Municipalité ainsi que l'ensemble des bénévoles qui se sont investis pour faire de ces 2 jours une grande réussite. Tous préparent d'ores-et-déjà les challenges de mai.

Une journée placée sous le signe de la réussite

Une organisation parfaite, un beau spectacle. Ajoutez à cela un vrai temps de cross, une météo fraîche et humide. Et vous obtenez la recette des championnats départementaux de cross country réussis.

Cette année, ce sont les membres du Jogging Club Harnésien qui ont eu la lourde tâche d'organiser les différentes courses sur le site du Bois de Florimond. Mission accomplie avec brio !

Plus de 1 600 athlètes s'étaient engagés pour cette journée de compétitions. Beaucoup étaient venus chercher une qualification pour les Régionaux d'Anzin. Les adeptes du Loisirs Running (non compétitifs) étaient attendus dès 9h45 pour un parcours à travers notre "poumon vert". Là, point de classement pour les participants mais la fierté de franchir la ligne d'arrivée.

Ce fut ensuite au tour des catégories jeunes et au sport adapté de se démener, sur des tracés allant de 1510 à 3160 mètres, pour décrocher les titres et places d'honneur afin d'amener de précieux points pour leurs équipes. Car, à l'issue de chacune de ces courses, étaient non seulement attribuées les coupes masculine et féminine, mais aussi le Challenge Maxime Viart récompensant le meilleur club. Le RC Arras a remporté la masculine ; Artois Athlétisme, la féminine et le challenge pré-cité.

Les 60 bambins des écoles d'athlétisme se sont, quant à eux, vu remettre une médaille souvenir.

L'après-midi était consacrée aux Masters, Vétérans, Juniors, Cross court et long. Pour chacune de ces catégories, très vite, les plus aguerris se mettaient en action et maîtrisaient leur sujet, distançant ainsi les moins à l'aise. Côté résultats, on retrouvait principalement des licenciés d'Artois A., du RC Arras, du Touquet OA ou encore de Liévin sur les podiums, tant pour les récompenses individuelles que par équipes.

Une belle journée pour les bénévoles du club local organisateur, qui vous donnent d'ores et déjà rendez-vous en septembre pour la Chérie-Chéri 2017.



Déchets : ce qui a changé depuis le 1^{er} janvier 2017

Dans la Gazette du mois de Décembre, nous vous faisons part des changements sur la gestion et la collecte des déchets, nouveau dispositif qui s'intègre dans un programme de modernisation, de 2017 à 2021.

Certains dysfonctionnements ayant cependant été constatés durant le mois de janvier, voici un petit rappel...

Ordures ménagères

Lundi, à partir de 6h

Déchets recyclables

Mardi, à partir de 13h

Verres

Mardi, à partir de 13h

Végétaux

Du 1^{er} avril au 30 septembre : toutes les semaines

Du 1^{er} octobre au 30 novembre : tous les 15 jours

Encombrants

Secteur 1 : 19/04, 19/07 et 18/10

Secteur 2 : 20/04, 20/07 et 19/10

Secteur 3 : 21/04, 21/07 et 20/10

Pourquoi de tels changements ?

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite devenir un territoire de référence en matière de Troisième Révolution Industrielle. A ce titre, la structure intercommunale a décidé d'intégrer le service de collecte et de gestion des déchets dans cette logique. Par ailleurs, les élus de la CALL ont exprimé la volonté de maîtriser les dépenses. En effet, le précédent mode de ramassage et de traitement des déchets se chiffrait à 35 millions d'euros, alors que ce

nouveau dispositif permettra de baisser la facture à 30 millions d'euros, faisant également diminuer la Taxe d'Ordures Ménagères d'un point.

Cette modernisation a pour but de faire émerger un modèle de développement durable plus responsable et plus économe en énergie, pour faire face aux défis économiques, sociaux et environnementaux d'aujourd'hui, auxquels sont sensibles les élus de la CALL mais également ceux de la majorité municipale menée par Philippe Duquesnoy.



Un tableau récapitulatif reprenant l'ensemble des évolutions des tournées, des jours et des horaires est disponible sur : dechets-info-services.agglo-lenslievin.fr

Retrouvez également les informations sur le site Internet de la ville.

Des noces surprises !



Quelle belle surprise pour Jean-Paul Lescieux et Chantal Mercier ! Le 14 janvier, ce couple pensait se rendre en Mairie pour compléter un formulaire administratif. Mais c'est un tout autre comité d'accueil qui l'attendait dans le hall de l'Hôtel de Ville.

Jean-Paul et Chantal se sont unis le 14 janvier 1967 à Liévin. Alors, pour célébrer ce jubilé, leurs 3 enfants et 5 petits-enfants leur avaient concocté une journée qu'ils ne sont pas prêts d'oublier ! Il effectue toute sa carrière professionnelle à "Courrières-Kuhlmann" à Harnes, entrecoupée par une mutation sur Lyon de 70 à 76. De son côté, elle est ouvrière en filature à Tourcoing, puis agent d'entretien à la Mairie de Vernaison. Elle cesse toute activité salariée en 1975 afin de se consacrer à l'éducation de ses 3 enfants. Aujourd'hui, tous deux profitent pleinement de leur retraite.

Un couple en or



Eux aussi se sont mariés en 1967, et plus précisément le 28 janvier. C'est en présence des élus et de leurs proches que Joseph Sajdak et Josette Houziaux ont de nouveau prononcé un "oui", 50 années jour pour jour après leur union.

Il effectue toute sa carrière professionnelle dans les travaux publics au sein du même groupe, RCFC/DG Constructions à Lens. Il y débute en 1961 et y gravit tous les échelons jusqu'à devenir chef de chantier. Et en 2005, il fait valoir ses droits à la retraite. Dès 1960, elle est assembleuse en filature chez Delsalle-Desmet à Lomme. 20 années plus tard, elle cesse toute activité salariée pour se consacrer à l'éducation de leur fille, Karine. Aujourd'hui, le jardinage et le bricolage animent leur quotidien. Joseph aime également promener ses chiens et partage la passion de la chasse avec sa fille.

2016, année solidaire et dynamique

Annick Witkowski, Maire-Adjointe déléguée aux actions sociales et à la solidarité, ainsi que ses équipes du CCAS et de la résidence autonomie Ambroise-Croizat, remplissent des missions de prévention, d'accompagnement et de développement social, tant auprès des personnes en difficulté que de nos aînés.

Outre l'instruction des dossiers de demandes d'aides sociales et de logement, ces agents proposent des animations tout au long de l'année. 2016 fut marquée par la participation de l'École des Consommateurs au salon "Des Racines et des Hommes", au projet "MIAA", aux quartiers d'été, au salon du bien-être de Loison-sous-Lens, à la Semaine Bleue ou encore Octobre Rose... Le groupe s'est également investi dans l'atelier d'écriture et de mise en voix de Ricardo Monserrat, l'auteur de "NAZ". Un travail qui sera restitué en mai prochain dans le cadre de "Bellevue, à quoi tu penches ?".

Les jeunes et seniors n'étaient pas en reste : des actions ont été organisées au moment de Pâques et de Noël. Toutes ont rencontré un vif succès, à l'image du réveillon solidaire qui a mobilisé de nombreux bénévoles tant pour la réalisation des décorations que la préparation du repas. Le 21 décembre dernier, les 270 convives de la salle des fêtes ont apporté pas moins de 320 jouets au profit du "Noël des Déshérités".

N'oublions pas non plus le chantier-école qui a permis à 10 Harnésiens de réhabiliter les anciens garages situés à côté du CCAS, créant ainsi des locaux associatifs refaits à neuf.

Côté partenariats, ceux avec les services municipaux (SAVA, MIC...) et les associations se poursuivent tandis qu'un autre a vu le jour avec le RAM.

2017 promet d'être tout aussi dynamique. Certains projets ont déjà débuté et tous trouveront écho dans nos prochaines Gazettes.



Le réveillon solidaire a connu un vif succès

Taxe d'habitation : bien comprendre sa feuille d'impôts

En novembre dernier, les Français ont reçu leurs impôts locaux (taxe d'habitation et éventuellement taxe foncière). Afin de bien comprendre votre feuille d'impôts, voici quelques explications basées sur un avis de taxe d'habitation d'un Harnésien.

A savoir que l'augmentation des sommes dont doivent s'acquitter les contribuables ne sont pas le seul fait de l'augmentation des taux votés par une ville.

En effet, à Harnes, aucune augmentation n'a été faite depuis 2008, arrivée de Philippe Duquesnoy. Ainsi, le taux d'imposition est maintenu à 9,97%.

A la part redevable de la commune, viennent s'ajouter les parts des autres collectivités, ainsi que les augmentations liées à la hausse de la base fiscale, décidée par l'Etat, dans le cadre de la loi de finances (0,89% en valeur arrondie).

Le montant de l'impôt de chaque contribuable peut également varier en fonction du logement, de la composition du foyer et des revenus. Ainsi, si une famille change de composition (plus d'enfant à charge, naissance...), l'abattement change et l'imposition varie également.

Enfin, à noter que chaque année, une commission des impôts directs se réunit pour

examiner les documents d'urbanisme qui ont été transmis aux impôts. Cette commission est composée d'élus, de personnes de la société civile et de l'inspection des impôts directs. Chaque logement est classé dans une catégorie. De ce classement et de la surface du logement découle la valeur locative brute qui représente l'estimation d'un loyer annuel.

Dans notre exemple, le logement correspond à une maison de catégorie 4 intermédiaire (catégorie moyenne), avec un enfant à charge.

1 La valeur locative brute correspond à la valeur locative cadastrale.

2 La valeur locative moyenne correspond à la valeur locative moyenne des logements de chacune des collectivités qui perçoit. Cette valeur sert de base au calcul aux différents abattements.

3 Abattement obligatoire pour charges de famille. Cet abattement représente 10% de la valeur locative moyenne, par personne, pour 1 ou 2 personnes à charge. Pour 3 personnes à charge ou plus, l'abattement est de 15%. Dans notre exemple, pour un enfant à charge, cela représente un abattement de 10%, soit 243 euros. Ce taux de 10% est inchangé depuis 2007 (ancienne mandature).

4 Le taux d'imposition de la commune est fixé à 9,97%. Il est inchangé depuis 2008.

5 La variation en valeur et en pourcentage correspond à l'augmentation de la base fiscale, par la loi de finances.

6 Le montant de votre impôt représente la somme due par le contribuable.

7 La redevance audiovisuelle est prélevée par le biais de la taxe d'habitation mais son fruit ne revient pas aux collectivités. Elle est perçue au profit des entreprises de l'audiovisuel public. Son montant est fixé par la loi.

Avis de taxe d'habitation

OCCUPANT(S)					
Identifiant	Désignation	Nature	Revenu (RFR)	Parts-année	
TAXE D'HABITATION 2016 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS					
Éléments de calcul	Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Taxe spéciale d'équipement	Taxe GEMAPI
Valeur locative brute 1	3647		3647	3647	
Valeur locative moyenne 2	2428		2418	2428	
Région et Intercommunalité					
ÉVOLUTION DES IMPOSITIONS ENTRE 2015 ET 2016					
ANNÉE 2015 ANNÉE 2016 En valeur En pourcentage					
(a) Cotisations	753	845	+92	+12,22 %	
(b) Allègements					
(c) = (a) - (b) Somme à payer	753	845	+92	+12,22 %	
LOCALS TAXÉS : NOMBRE 0001 RÉGIME P					
Taux global 2000 corrigé	Identifiant	Nature	DF	AFF	VL revalorisée
15,29 %		MAISON		H	3647
Cotisation référence 2003					
					Montant de votre impôt
					845
MONTANT DE LA CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC DUE EN 2016					137
Vous occupez au 1er janvier une résidence équipée d'un poste de télévision					



“Etre Maire, c’est savoir faire preuve d’ambition pour sa commune”

Vendredi 13 janvier 2017, s’est déroulée la traditionnelle cérémonie des vœux du Maire à la population. Après une introduction musicale par nos sociétés locales, Edouard Magnaval, ex-Président de la Chambre du Commerce et de l’Industrie de l’Artois, a pris la parole. Puis, après la rétrospective 2016, Philippe Duquesnoy a pris place au pupitre. Entre bilan de l’année écoulée et projets pour l’année à venir, à n’en pas douter, Harnes est une ville dynamique et ambitieuse !



Discours

2017 : une année riche en projets

L’heure était bien au bilan et à la projection pour 2017. Retour sur l’allocution de notre Maire, Philippe Duquesnoy.

Après avoir remercié l’assistance d’être venue aussi nombreuse, il revint brièvement sur les événements heureux et malheureux qui ont marqué la France et le monde en 2016. Il insista sur la nécessité d’être plus que jamais rassemblés en ces moments difficiles.

Tout comme 2016 fut chargée en réalisations, 2017 connaîtra son lot de travaux et chantiers. Certains ont d’ailleurs déjà débuté.

La majorité municipale continuera l’énorme travail de **renovation** de la commune, de ses équipements, de ses voiries et développera de nouveaux programmes de constructions de logements et d’infrastructures complémentaires.

Sur le **plan sportif**, la commune lancera les études pour la réalisation d’un terrain de football synthétique. Cette année verra aussi la finalisation d’un skate park au complexe Mimoun, déjà accessible depuis mi-janvier.

Dans le **domaine de l’enfance et de la jeunesse**, des travaux dans les écoles, des formations aux premiers secours pour les primaires, des actions de sensibilisation à l’éducation routière, la mise en place d’un Conseil des Jeunes ou encore la construction d’un tout nouveau restaurant scolaire dans la cité Bellevue-Orient sont au programme de 2017.

Niveau **sécurité**, la Municipalité accordera davantage de moyens humains et matériels, avec notamment l’arrivée de la vidéo-surveillance dans les sites sensibles.

La **culture** ne sera pas en reste. En plus du nouvel Agenda Culturel qui proposera une programmation riche et variée, le Musée d’Histoire et d’Archéologie connaîtra ses derniers aménagements scénographiques, et les travaux de la médiathèque se poursuivront.

Avec **l’écologie et le développement durable** comme axe fort de ce second mandat, la Ville lancera un programme d’embellissement de nos trames vertes et bleues. Par ailleurs les élus souhaitent aménager le Bois de Florimond pour en faire un lieu de liberté, de promenade

et de bien-être. Les espaces verts seront également aménagés, avec pour ambition de poursuivre la gestion différenciée.

Le domaine de la **santé**, l’accès aux soins pour tous, l’adaptation des services publics au handicap ou encore la mise en œuvre d’une charte Handicap feront partie des priorités.

De son côté, la friche **Noroxo** sera partagée entre une zone d’activités de 20 Ha et une zone de parc aménagé de 14 Ha. Les travaux de remise en état débiteront en 2017, et devraient s’achever courant 2019.

Enfin, bien que la question de l’**emploi** ne soit pas une prérogative municipale, une nouvelle vie sera donnée à la ZAL Bellevue afin d’attirer de nouveaux investisseurs et de promouvoir l’emploi local.

A n’en pas douter, la Municipalité a de nombreux projets pour poursuivre sa mutation, créer une dynamique pour sa population et les générations futures et ainsi favoriser le vivre ensemble avec une ambition sans faille !

Une ville au cœur d'une dynamique économique



Edouard Magnaval s'est fait le porte-parole du monde des entreprises et des commerces, et a, en tant qu'invité, fait part de son honneur d'être sur scène en ce début 2017.

A tous les niveaux, les territoires, les régions et les collectivités, comme Harnes, ont besoin de la présence des créateurs de richesses économiques et sociales, représentées par les entreprises et les commerces.

L'ancien Président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Artois (CCI) précisait, dans son discours, que *"les acteurs économiques traversent une période complexe et difficile. Ils sont à la recherche de nouveaux débouchés, dans une nécessaire mutation technologique et numérique"*.

A Harnes, avec près de 13 000 habitants, on compte pas loin de 120 entreprises de toutes tailles et de toutes activités, et plus de 100 commerçants. Pour Edouard Magnaval, cela fait de la commune un cas exemplaire, avec notamment l'existence du Club d'Entreprises *"Harnes-Annay-Loison Entreprises"* ainsi que l'Union Commerciale de Harnes.

Il rappela que malgré un taux de chômage élevé, il y a de nombreux postes à pourvoir dans l'industrie, le BTP, le commerce, la logistique et bien d'autres filières.

Cet ancien Président de la CCI, qui reste un élu consulaire impliqué, a également tenu à préciser que les études réalisées par les services de la CCI de région démontrent que notre territoire artésien est l'un des territoires des Hauts de France qui créent le plus de sociétés nouvelles.

Pour terminer sa prise de parole, Edouard Magnaval a cité Eugène Ionesco : *"Les idéologies nous séparent, les rêves et les angoisses nous rapprochent"*.

Accordéon Club



Trompettes Harnésiennes



Tradition & Avenir



Harmonie





Public

Les habitants, fidèles à la cérémonie, avaient répondu présent

Ils ont la parole !



RAM

Sandrine Sarapata

Assistante maternelle

"C'est toujours pour moi un plaisir d'assister à cette cérémonie des vœux. J'ai été particulièrement satisfaite par l'ouverture du Relais d'Assistants Maternels. Moi qui suis assistante maternelle depuis 2002, c'est un outil utile, qui vient en appui de mon activité, un lieu de rencontres et d'échanges, qui place la jeunesse au cœur des priorités municipales."



Jumelage

Jean-Marc Brembor

Président de "Harnes-Chrzanów"

"C'est l'occasion de se rappeler les temps forts de l'année écoulée et de connaître les projets futurs. En mai 2016, nous avons accueilli nos amis polonais de notre ville jumelée, Chrzanów. Ce fut un week-end intense, chargé en émotions, qui montre la volonté municipale d'entretenir les jumelages et liens d'amitiés à l'international."



Vie associative

Franco Cori et Colette Fiannaca

Membres du Rétro Scooter Club

"Nous avons apprécié que notre Maire aborde la vie locale et les projets. Certes, il ne faut pas oublier les tristes événements qui ont fait la une de l'actualité. En tant que membres associatifs harnésiens depuis plusieurs années, nous portons une attention particulière à l'avenir de notre ville et au soutien sans faille de la Municipalité aux sociétés locales."

Une ville où il fait bon d'être séniors



Dans notre ville, les clubs du 3^{ème} âge vont bon train. Ils vous accueillent, dès la retraite, voire même dès l'âge de 55 ans, contre une petite cotisation. Portraits de ces associations dynamiques.

Depuis 2008, la Municipalité lutte contre l'isolement des personnes âgées, en fait ainsi une de ses priorités. Aussi, elle soutient ces clubs par la mise à disposition de salles et de matériel. Le C.C.A.S. assure, quant à

lui, le transport gratuit des adhérents vers les différents lieux.

A chaque club, son après-midi (dès 14h). Celui la **Cité d'Orient** se déroule chaque lundi, à la salle Préseau, rue de Salonique. Au **FPA**, on s'y retrouve un mardi sur 2. Le mercredi, c'est au tour du club du **Grand Moulin**, salle éponyme ; et le jeudi, celui du **21**, à la salle Curie. Jeux de cartes (Rami, Belote...), jeux de société, dominos, ou

encore discussions sont les principales activités lors de ces après-midi conviviales. N'oublions pas le **club féminin du Grand Moulin**, dont la vingtaine d'adhérentes se réunissent les mardis pour tricoter, crocheter, coudre...

A n'en pas douter, il fait bon "vieillir" dans notre commune !



Zoom sur la FNATH de Harnes



Vous êtes victime d'un accident du travail, d'une maladie professionnelle, d'un burn-out ? Les membres de la FNATH de Harnes peuvent vous renseigner !

De plus en plus de personnes ont du mal à faire reconnaître un accident du travail. Difficile aussi de faire admettre certaines maladies professionnelles telles que l'amiante, la silicose, la maladie du plomb... ou même d'obtenir un reclassement. Pour éviter de se retrouver seuls ou mal informés de vos droits, confrontés à des législations complexes, des bénévoles assurent des permanences au CCAS, et peuvent ainsi répondre à vos questions. Par ailleurs, la FNATH peut vous aider au montage des dossiers MDPH, cartes d'invalidité et de stationnement, vous assister auprès d'experts médicaux et avocats, suivre vos dossiers, intervenir auprès de la CPAM...

> Les permanences ont lieu au CCAS, chemin de la 2^{ème} voie, le 1^{er} samedi de chaque mois, de 9h à 11h et le 3^{ème} mercredi, de 14h à 18h. En cas d'urgence, vous pouvez également téléphoner au 03.61.93.73.57.

Formations, métiers, VAE... : trouvez des réponses à vos questions !

La Maison de l'Emploi de Lens-Liévin-Hénin-Carvin, en collaboration avec la Maison des Initiatives Citoyennes et le Point Information Jeunesse, a décidé de proposer plusieurs ateliers d'information sur l'orientation, les métiers, les formations et la création d'entreprise, animés par Sabine Rocher.

Qu'est-ce que l'Espace Info Formation ? Ce réseau est un outil du Conseil Régional destiné aux salariés, demandeurs d'emploi, entreprises, professionnels de l'emploi-formation, employeurs...

Comment se déroulent les ateliers ? D'une durée de 2h, ils ont pour objectifs d'aider le public à utiliser l'outil informatique, notamment le site <http://www.c2rp.fr>, qui regroupe de nombreuses informations sur la VAE, les aides, les métiers, les formations, les orientations... mais également d'apporter des réponses aux questions, en direct, à ces mêmes sujets.

Les participants, qui apprécient ces ateliers, voient en eux la possibilité de trouver un emploi, de créer une activité, de se réorienter professionnellement ou encore de donner un nouvel élan à leur projet de vie.

A noter que les prochains ateliers auront lieu, de 14h à 16h :

* Au Point Information Jeunesse, les : 9 février, 9 mars, 6 avril et 11 mai.

* A la Maison des Initiatives Citoyennes, les : 23 mars et 27 avril.

> Pour en savoir plus : Espace Info Formation - Maison de l'Emploi Lens-Liévin-Hénin-Carvin, 91 avenue Jean Jaurès à Liévin. 03.21.74.80.45.

Infos et inscriptions : MIC : 03.21.67.43.10 ou PIJ : 03.21.13.82.42.

Rythme carnavalesque à Harnes



Volonté municipale de mettre la démocratie participative au cœur du rayonnement communal, les conseillers de quartiers ne cessent de faire bouger la ville et vous proposent ponctuellement des manifestations qui allient créativité, convivialité et mieux vivre ensemble. Le 24 février prochain, l'heure sera aux serpentins et aux masques, à l'occasion du carnaval interquartiers.

De 15h à 17h, la salle des fêtes prendra des allures de "Carnaval de Venise". Le Groupement Artistique et Culturel de Harnes ainsi que l'Ecole des Consommateurs offriront des séances de maquillage, tandis que la Retraite Sportive de la Gohelle proposera un atelier créatif. Les enfants apprécieront la présence de Mickey et Minnie ainsi que le spectacle de marionnettes qui clôturera cet après-midi festif.

> Inscriptions à la MIC jusqu'au 17 février. Participation : apporter une denrée alimentaire non périssable, qui sera remise à l'association PACTE 62, partenaire de l'opération. Infos : 03.21.67.43.10.

Des rois et des reines

Janvier est traditionnellement le mois où l'on partage la galette des Rois. Pour l'occasion, le Conseil de quartier des Sources avait organisé un après-midi récréatif à la salle Danel.

Les conseillers de quartiers, toujours soucieux d'animer leur cité et faire participer leurs voisins, avaient programmé un spectacle avec le clown Nono.

Les yeux émerveillés, les enfants ont fait la connaissance des colombes du magicien, apparues au fur et à mesure des tours.

Ce moment récréatif s'est suivi d'un goûter autour de galettes, où plusieurs reines et rois ont été élus.



Les enfants ont apprécié être les acteurs du spectacle

Satisfaits du nombre de participants, les organisateurs ont dénombré pas moins de 80 enfants venus applaudir l'artiste.

Du côté de la Municipalité, les adjoints et conseillers municipaux présents ont salué la bonne organisation de cette manifestation conviviale et familiale.

Vous aussi, osez franchir le pas !

Le 18 janvier dernier, trois jeunes ont poussé les portes du Point Information Jeunesse. L'objectif ? S'informer sur le dispositif "Initiative pour l'Emploi des Jeunes" (IEJ).

Mathieu a déjà effectué un stage d'immersion en tant que chauffeur-routier et souhaiterait en faire son métier. Allan a lui aussi un projet professionnel, mais dans le domaine de la vente. Jefferson, quant à lui, vient juste de terminer une mission d'intérim. Tous 3 étaient venus se renseigner sur cet accompagnement personnalisé et renforcé, destiné aux 16-26 ans éloignés du marché du travail ou du système scolaire, et proposé par l'Instep Formation.

> Alors si vous aussi, vous souhaitez en savoir plus et rejoindre l'IEJ, contactez un chargé de mission au 03.21.44.05.64 ou 06.71.04.38.25.



Mathieu, Allan et Jefferson ont trouvé des réponses à leurs questions

Stationnement et plan vigipirate : Voici les règles à respecter

Depuis plusieurs mois, il n'est pas rare de recevoir des doléances de personnes ayant le ressenti d'avoir été verbalisées injustement par la Police Municipale, suite à un stationnement sur un trottoir.

Nous vous rappelons que les stationnements des véhicules automobiles sur les trottoirs sont interdits. Il en est de même pour les arrêts et stationnements de tous véhicules devant ou aux abords immédiats des écoles et établissements scolaires. Dans le cadre du plan VIGIPIRATE niveau "Sécurité Renforcée - Risque Attentat", ceux-ci sont aussi prohibés.

Que dit la loi ?

L'article R.417-11 du Code de la Route stipule qu'"Est considéré comme très gênant pour la circulation publique l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule motorisé [...] sur les trottoirs, à l'exception des motocyclettes, tricycles à moteur et cyclomoteurs".

Le stationnement sur un trottoir est depuis toujours interdit aux

automobilistes, quelles que soient les circonstances et même s'il reste de la place pour un piéton, à moins que la signalisation n'indique le contraire (la matérialisation de l'emplacement de stationnement par marquage au sol, par exemple). L'absence de signalisation interdisant de stationner sur le trottoir ne signifie en aucun cas que les automobilistes sont autorisés à y stationner.

Des contraventions plus onéreuses

A l'été 2015, suite à la mise en place d'une des 26 mesures du Ministre de l'Intérieur visant à améliorer la sécurité et à protéger les plus vulnérables, et notamment les piétons, le décret n°2015-808 du 2 juillet 2015 a modifié la sanction. Avant cette date, le stationnement ou l'arrêt gênant sur un trottoir était verbalisé par une contravention de 35€. Depuis, cette infraction est punie de l'amende prévue pour les contraventions de quatrième classe, soit 135€ (375€ pour l'amende majorée).

A noter que l'amende minorée ne s'applique pas pour ce type d'infraction.

Lorsque le conducteur ou le titulaire du certificat d'immatriculation est absent ou refuse, malgré l'injonction des agents, de faire cesser le stationnement très gênant pour la circulation publique, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites dans les conditions prévues aux articles L.325-1 à L.325-3 du Code de la Route.

Au quotidien, les agents de la Police Municipale sont confrontés à ces incivilités et souhaitent faire prendre conscience que ces comportements peuvent engendrer de graves accidents si les piétons sont obligés d'emprunter la route.

Le code de la route, c'est l'affaire de tous !



Exemple de stationnement strictement interdit

Musique et numérique au cœur du collège Victor-Hugo

Marie Hedin-Christophe, déléguée générale de la Fédération Ensemble Vocaux Instrumentaux Spécialisés (FEVIS), a choisi le collège Victor-Hugo pour mettre en place des ateliers de Stop Motion.

Aussi, depuis octobre 2016, les adolescents travaillent sur une trentaine de musiques émanant de la plate-forme "Human Music", créée par la FEVIS. A partir de thèmes sélectionnés (obésité, harcèlement et drogue), le but est de créer des vidéos d'une minute avec la technique du Stop Motion. Cela fait appel à leur créativité au sens large, puisqu'ils créent également les décors en mettant en scène des dessins ou objets.

La Fondation France Télévision participe également à l'opération, via Sandrine Soloveicik, déléguée générale. Cette fondation a pour but de soutenir les projets culturels des jeunes dans le monde de l'audiovisuel et du cinéma. Et pour France Télévision, il est important de participer à la culture jusque dans les régions et de faire en sorte que tout le monde ait accès à celle-ci.

Il nous tarde de voir les vidéos qui seront publiées sur le portail "Human Music" !

Atelier



Découverte du Stop Motion par les collégiens

Les Harnésiens font du ski

Classe découverte



"Ski" est bon, c'est d'être entre copains à la montagne

Du 22 au 29 janvier 2017, les classes de CM1 et CM2 de l'école Diderot partaient à la découverte des terres enneigées de la Haute-Savoie. Logés au "sans souci", à 500m du centre-ville de Bellevaux, les randonneurs ont profité d'un dépaysement total avec un chalet montagnard de caractère dans l'enceinte d'une station de ski familiale des Alpes du Léman.

Durant le séjour, les enfants ont pratiqué de nombreuses activités au plus près de la nature : séances de ski sur les massifs d'Hirmentaz, randonnées raquettes, visite de la ferme pédagogique et d'une authentique chèvrerie. Désireux de goûter des saveurs typiques, tous ont bien évidemment profité de la nourriture locale, à base de tomme de chèvre, d'emmental et de beaufort.

Aussi, il est bon de rappeler que les enjeux de la classe découverte ne sont pas exclusivement récréatifs. L'expérience permet d'acquérir de l'autonomie, de s'investir dans un projet de cohésion avec la classe mais surtout de mettre en pratique l'enseignement moral et civique mis en place à l'école. Par exemple, l'étude du relief et des paysages rappellent les notions abordées en géographie tandis que le carnet de voyage, qui alimente le blog de la classe "Beneylu school", consolide les bases en français. Un excellent moyen de mêler l'utile à l'agréable...

Le coût de ce séjour s'élève à 21 462 euros, avec une participation de la Municipalité à hauteur de 20 000 euros. La coopérative scolaire ainsi que l'Association de Parents d'Elèves ont également permis de financer cette classe découverte.

Une seule arme efficace face aux dérives des réseaux sociaux : la prévention, la sensibilisation et le dialogue

Sensibilisation



Quels sont les comportements des ados face au numérique ?

Le numérique prend une place de plus en plus importante dans nos vies, et plus particulièrement dans celles des adolescents. Une pratique qui peut présenter des dangers.

C'est pourquoi, le collège Victor-Hugo a sollicité l'AROEVEN (l'Association Régionale des Œuvres Educatives et de Vacances de l'Education Nationale) pour sensibiliser les collégiens et leurs parents, ainsi que l'équipe pédagogique, à une bonne pratique des réseaux sociaux.

Des jeunes très connectés...

En juin 2011, l'UNAF, la CNIL et Action Innocence avaient commandité une étude auprès d'un échantillon national représentatif de 1 200 enfants et adolescents, âgés de 8 à 17 ans. Dès lors, ces 3 organismes ont édité le guide pratique *"Les jeunes et les réseaux sociaux"*. 48% sont connectés à Facebook, et 18% des moins de 13 ans y ont leur propre compte, avec l'accord des parents à 97%.

Une autre étude, menée par la Génération

Numérique du 7 au 28 janvier 2016 auprès de 6451 jeunes, montre que les 11-18 ans sont très connectés. 70% des 11-14 ans et 90% des 15-18 ans sont inscrits sur plusieurs réseaux sociaux. Des chiffres en constante augmentation.

...et exposés aux dangers

92% des 8-17 ans donnent leur véritable identité et livrent des informations personnelles. Des données qui peuvent être usurpées et utilisées à mauvais escient. Un jeune sur 2 a déjà communiqué avec des inconnus sur les réseaux sociaux ; et 25% en ont rencontré physiquement certains.

Il est donc important de bien paramétrer son profil sur les réseaux sociaux. Pour cela, nous vous invitons à sécuriser votre compte (pseudo, mode privé), à établir un mot de passe efficace (plus de 8 caractères, mêlant des majuscules, des chiffres et de la ponctuation), ou encore à avoir une bonne attitude (ne pas partager ni commenter un post pouvant nuire à autrui, signaler des contenus interdits...).

La place primordiale des parents

Les réseaux sociaux représentent une ouverture sur le monde. Ils peuvent être un excellent moyen de communication s'ils sont bien utilisés et sécurisés.

Seulement 55% des jeunes discutent avec leurs parents de l'utilisation des réseaux sociaux. Ils abordent davantage la durée de connexion que ce qu'ils y font. Il vous est conseillé de dialoguer plutôt que d'interdire. Invitez votre enfant à réfléchir avant de publier une information, une photo ou une vidéo. Toute diffusion a un impact. Comme dans la vraie vie, tout n'est pas permis : certains actes, comme l'injure, la diffamation ou le cyberharcèlement, sont punissables par la loi. Abordez également les dangers potentiels en ligne (les *"faux"* amis...). Encouragez-le à vous parler s'il se sent lui-même en danger. Et si malheureusement, vous découvrez que votre enfant est une cyber victime, gardez les preuves (messages, enregistrements...) au cas où les autorités en auraient besoin.

Expressions des groupes politiques



Groupe Majoritaire
Harnes Un Avenir Durable
Parti Socialiste

En matière de mauvaise foi certains ont touché le fond ! En décembre dernier un quotidien national dont la ligne éditoriale est proche de la droite libérale a publié dans son supplément économie, un dossier sur la fiscalité locale des communes française de plus de 10 000 habitants. On pouvait y lire que *“la commune a été classée sixième plus forte hausse de France”*...

Aux chiffres l'on fait dire ce que l'on veut... pour autant, allons plus loin. Ce même journal rappelle également que sur 81 villes de plus de 10 000 habitants dans l'ancienne région Nord Pas-De-Calais, Harnes se classe en deuxième position des taxes d'habitation consolidées les moins élevées.

Si l'on se place à l'échelle de la région Haut de France, incluant la Picardie, Harnes se classe 5^{ème} sur 102 villes.

Oui, soyons sérieux, alors même que nous n'avons pas augmenté les taxes locales communales depuis notre arrivée à la gestion communale en 2008 !

A Harnes, nous bénéficions d'une gestion saine et rigoureuse, reconnue d'ailleurs par les instances qualifiées.

Alors bien sûr certains détracteurs qui n'ont aucune proposition de fond à formuler et qui ne peuvent résumer leur action politique qu'à de petites phrases reprises parfois par certains médias avides de sensationnel et de gros titres en haut des pages choisissent le chemin de la médisance et de la division.

Nonobstant que cette information émane d'un journal

dont le propriétaire est le chantre du libéralisme anti-social, le fait qu'une partie de l'opposition reprenne à son compte l'information de celui-ci en le citant laisse pantois... Maurice Thorez et Georges Marchais doivent se retourner dans leurs tombes !

Par ailleurs, est-il utile de rappeler que ces mêmes membres de l'opposition oublient de préciser qu'en tant que membres de la majorité départementale, leurs représentants ont voté l'augmentation des impôts au Conseil Départemental dans le cadre du contrat de progrès.

S'agissant de notre patrimoine communal, OUI, il nous faut prendre de bonnes mesures pour continuer à faire vivre, à développer et faire rayonner notre ville, dans une logique de développement concerté et raisonné.

Poursuivre cet énorme travail de rénovation de notre commune et de ses équipements, que nous avons d'ailleurs récupéré en 2008 avec pour nombre de bâtiments un énorme retard d'entretien. Alors même que toujours les mêmes détracteurs nous accusent de laisser nos bâtiments à l'abandon...

Pour autant, 2016 a vu ainsi la rénovation de notre Point Information Jeunesse, la cour carrée qui vient de connaître une première phase de réfection importante, l'entrée de nos services techniques qui a été remise à neuf et sécurisée, les vestiaires du complexe Mimoun qui ont connu également une réfection. Notons par ailleurs un vaste chantier de remplacement des menuiseries de nos écoles, ou de remise en

peinture, rappelons l'énorme travail de réfection de nos trottoirs et de nos voiries, mais aussi la modernisation de notre éclairage public avec le recours aux lampes à LED qui nous permettent de réaliser des économies importantes et de produire un meilleur éclairage.

Sans oublier la poursuite de la création de nouveaux logements, construction qui porte ses fruits puisque le nombre d'habitants ré augmente enfin à Harnes, de construction de structures complémentaires et novatrices offrant de nouveaux services à la population.

Conforter et améliorer encore davantage nos services publics communaux afin d'accompagner toujours mieux nos concitoyens, voilà notre engagement !

Quant au Front National, qui se désintéresse toujours autant du quotidien des Harnésiens, un reportage sur une grande chaîne du service public a montré récemment que près de 30% des conseillers municipaux FN élus en 2014 ont démissionné. Lors de ce reportage, un ancien adjoint au maire de la mairie des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements de Marseille expliquant même dixit : *“que lorsque l'on est pas capable de gérer une mairie d'arrondissement on ne voit pas comment il pourraient être capable de gérer la France !”*

A bon entendeur... mais il est vrai qu'en matière de mauvaise foi, l'opposition municipale ose tout, c'est à ça qu'on la reconnaît !



Pour Harnes,
l'Humain d'Abord !

A Lens, à Hénin-Bt, partout en France, les urgences sont débordées. Faute de lits dans les services, les patients restent aux urgences qui finissent par s'engorger. Les soignants doivent gérer les dysfonctionnements au détriment de la qualité des soins et de la sécurité. Ils n'en peuvent plus des conditions de travail déplorables.

La construction du nouvel hôpital de Lens n'est pas une nouvelle rassurante pour notre secteur puisqu'il proposera 20% de lits EN MOINS par rapport au CH actuel. Certes, il proposera des hospitalisations à la journée. QUID des pathologies graves des populations qui nécessitent des hospitalisations plus longues.

Alors que certains parlent de privatiser davantage services de santé, hôpitaux et Sécurité sociale, nous subissons les ravages d'une gestion basée sur le profit et non sur les besoins de la population.

SOIGNANTS, SYNDICALISTES et ÉLUS COMMUNISTES se battent pour défendre l'intérêt des USAGERS.

www.lhumaindabord-harnes.fr



Front National
Rassemblement
Bleu Marine

Vœux clairsemés : un signe évident de désaffection

Le moins que l'on puisse dire, c'est que les Harnésiens ne se sont pas mobilisés pour les vœux du Maire de Harnes, avec une salle bien moins fréquentée que d'habitude.

Malgré le prétexte du mauvais temps annoncé par le Maire au début de son discours, il s'agit clairement d'un désaveu de la politique menée depuis le début du mandat. L'immobilisme et l'absence d'ambition ont eu raison du reste de popularité des socialistes. La salle sera-t-elle vide l'année prochaine ?

Contact : fnharnes@gmail.com

Le formulaire CERFA n° 15040*01 est intitulé "AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST) D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE". Il est destiné à permettre à un mineur non accompagné de quitter le territoire français pour un séjour de moins de 90 jours. Le formulaire est divisé en plusieurs sections :

- 1. PERSONNE MINOREUR AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS :** Nom, prénom, date de naissance, lieu de naissance, date de validité de la carte d'identité ou du passeport.
- 2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, DONNATAIRE DE L'AUTORISATION :** Nom, prénom, date de naissance, lieu de naissance, adresse, numéro de téléphone, profession, date de validité de la carte d'identité ou du passeport.
- 3. DURÉE DE L'AUTORISATION :** Dates de début et de fin de l'autorisation.
- 4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE :** Nom, prénom, date de naissance, lieu de naissance, adresse, numéro de téléphone, profession, date de validité de la carte d'identité ou du passeport.
- 5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉ :** Type de document (carte nationale d'identité, passeport, autre), date de validité, lieu de naissance, adresse, numéro de téléphone, profession, date de validité de la carte d'identité ou du passeport.

Rétablissement de l'Autorisation de Sortie de Territoire

L'Autorisation de Sortie du Territoire (AST) d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale, est rétablie depuis le 15 janvier 2017. Le décret publié en ce sens au Journal Officiel du 4 novembre 2016 fait suite à l'article 49 de la loi du 3 juin 2016.

L'Autorisation de Sortie du Territoire donnée par un titulaire de l'autorité parentale sera rédigée au moyen d'un formulaire CERFA, disponible sur le site Internet de la ville.

Une fois complété et signé, le formulaire devra être accompagné de la photocopie lisible d'un document officiel, justifiant de l'identité du signataire.

Ce justificatif d'identité peut être :

- pour les titulaires de l'autorité parentale de nationalité française : la carte nationale d'identité ou le passeport ;
- pour les titulaires de l'autorité parentale, citoyens européens, suisses ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen : la carte nationale d'identité, le passeport ou un titre autorisant le séjour en France ;
- pour les titulaires de l'autorité parentale non européens : le passeport, un titre autorisant le séjour en France ou un titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou apatride.

> Retrouvez toutes les infos dans la rubrique "Services 24h/24" du site Internet de la ville de Harnes.

Vous envisagez de (re)faire votre passeport ?

2017 vient de débuter et pour certains, les projets de vacances commencent à se dessiner... Afin d'éviter une forte affluence en Mairie, n'hésitez pas à anticiper vos demandes.

A noter que pour les personnes majeures, en cas de renouvellement de passeport biométrique, il est inutile de télécharger le CERFA.

> Retrouvez toutes les infos dans la rubrique "Services 24h/24" du site Internet de la ville de Harnes.

Recensement de la population 2017

Jusqu'au 25 février 2017 aura lieu le recensement de la population. Le recensement peut également se faire par Internet sur : www.le-recensement-et-moi.fr

Enquête INSEE

L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (Insee) effectue depuis de nombreuses années tous les trimestres une enquête sur l'emploi, le chômage et l'inactivité. Cette enquête permet de déterminer combien de personnes ont un emploi, sont au chômage, ne travaillent pas ou sont retraitées.

Celle-ci aura lieu du 06 au 28 février 2017 sur notre commune. Un(e) enquêteur(trice) prendra contact avec les enquêtés. Il (elle) sera muni(e) d'une carte officielle l'accréditant.

Les réponses resteront strictement anonymes et confidentielles. Elles ne serviront qu'à l'établissement de statistiques ; la loi en fait la plus stricte obligation.

Infos pratiques

Etat civil

Naissances : Mia HAUSPIE, née le 25 avril 2016 - Lyam LACROIX, né le 23 décembre 2016 - Thalya DELANNOY, née le 27 décembre 2016 - Emma POIRAT, née le 20 décembre 2016 - Louka FRESIER, né le 25 décembre 2016 - Sofya BOUDAOU, née le 27 décembre 2016 - Louis GRUSON, né le 2 janvier 2017 - Myah BILLET, née le 2 janvier - Sohanne DUQUESNOY, née le 11 janvier - Silas LARGILLIERE, né le 19 janvier - Eden BULTEAU, né le 20 janvier.

Décès : Philippe DEDOURGES, 54 ans - Eliane ANDRÉ veuve de Boleslas WIOSKA, 96 ans - Henri KORDALSKI, 77 ans - Gérard CAULIER, 85 ans - Philippe LIBESSART, 58 ans - Christian DESSAUX, 72 ans - Denis URBANCZYK, 88 ans - Julie DESSENNE veuve de Claude LEBACQ, 90 ans - Claude CORROYEZ, 82 ans - Marcel BLART, 81 ans - Krystyna ZYTA épouse de Jean Paul COULOMB, 79 ans - Jean-Marc MAZAJCZYK, 59 ans - Hélène LEWANDOWSKA veuve de Simon LANGIEWICZ, 81 ans - Roland GUMEZ, 70 ans - Marcelle VARLET veuve de Jacques DOCQUOIS, 90 ans - Jacques FAYEULLE, 90 ans - Serge DESPREZ, 60 ans - Jean-Pierre LETALLE, 66 ans.

Maison des Claquots

Envie de vacances ? Pensez à la Maison des Claquots ! Située à Vendres, dans l'Hérault, vous pouvez y séjourner toute l'année. Les réservations se font à la quinzaine en juillet et en août. Les autres mois, les réservations se font au week-end ou à la semaine.

> Renseignements et réservations au Pôle Culture au 03.21.76.21.09 ou par email à : edith.saison@ville-harnes.fr

Vous êtes donneur... Sauf si vous ne voulez pas l'être !

La loi fait de chaque Français un donneur d'organes et de tissus présumé. On peut être contre bien sûr, et dans ce cas il faut le faire savoir. La meilleure façon est de s'inscrire sur le registre national des refus, mais vous pouvez aussi exprimer votre opposition à vos proches par écrit ou par oral.

Pour toute question sur le registre national des refus ou les autres modalités d'expression du refus, rendez-vous sur dondorganes.fr ou vous pouvez également contacter la Coordination Hospitalière des Prélèvements d'Organes et de Tissus du Centre Hospitalier de Lens au 03.21.69.14.48.

Planning de distribution des Gazettes en 2017

- > Gazette de mars : du 4 au 7 mars
- > Gazette d'avril : du 1^{er} au 4 avril
- > Gazette de mai : du 6 au 9 mai
- > Gazette de juin : du 3 au 6 juin
- > Gazette de juillet/août : du 1^{er} au 4 juillet
- > Gazette de septembre : du 2 au 5 septembre
- > Gazette d'octobre : du 30 septembre au 3 octobre
- > Gazette de novembre : du 4 au 7 novembre
- > Gazette de décembre : du 2 au 5 décembre



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

La mairie est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Une permanence pour l'Etat civil a lieu le samedi de 11h00 à 12h00. Fermée le dimanche. Renseignements : 03.21.79.42.79.

Permanences des élus

Philippe DUQUESNOY, Maire reçoit le mercredi matin de 9h00 à 12h00 sur rendez-vous.

L'adjoint délégué aux finances, aux affaires générales et aux grands projets - **Dominique MOREL** reçoit le mardi de 14h00 à 16h00 et sur rendez-vous.

L'adjointe déléguée aux actions sociales et à la solidarité - **Annick BOS-WITKOWSKI** reçoit le lundi dès 14h, au C.C.A.S., sur rendez-vous.

L'adjoint délégué à l'urbanisme et aux travaux - **Jean-François KALETA** reçoit uniquement sur rendez-vous.

L'adjoint délégué à la cohésion sociale - **Jean-Pierre HAINAUT** reçoit le lundi sur rendez-vous.

L'adjointe déléguée à la petite enfance, à la jeunesse et à l'éducation - **Valérie PUSZKAREK** reçoit sur rendez-vous.

L'adjointe déléguée à la culture, à la vie associative et aux jumelages - **Sabah YOUSFI** reçoit sur rendez-vous.

L'adjoint délégué au sport et au mécénat - **Joachim GUFFROY** reçoit sur rendez-vous.

La conciliatrice de justice - **Annick POLI** assurera ses permanences les mardis 7 et 32 février (sur rdv de 8h30 à 12h) ainsi que les mercredis 8 et 22 février (sans rdv de 8h30 à 12h).

Informations en Mairie ou au 03.21.79.42.79.

La longue et rude grève des Mineurs à l'automne 48 (suite)



Après le vote de la grève générale le 4 octobre 1948, il n'y a plus aucune production de charbon et, excepté les hommes chargés de l'entretien, plus un mineur ne descend, plus un ouvrier du jour ne travaille, ce qui ne manque pas d'avoir des répercussions négatives sur l'activité industrielle du pays.

Les puits sont donc paralysés et des piquets de grève se sont mis en place veillant à dissuader, par la force, si nécessaire, ceux qui voudraient entrer pour travailler. Le gouvernement considérant alors que la liberté du travail n'est pas respectée envoie des compagnies de CRS sur les lieux et des affrontements se multiplient devant les fosses.

Le 7 octobre, dans le Bassin lorrain à Merlebach, un ouvrier mineur frappé féroce à coups de crosse meurt de ses blessures. On assiste à des scènes d'une violence inouïe. Devant l'éventualité d'une intervention de l'armée, évoquée par les autorités gouvernementales, des grévistes se barricadent dans les fosses, prenant la décision pour certains de ne plus assurer la sécurité au fond au moins pendant 24 heures : cela ne s'était jamais fait !

Le Conseil des ministres décide de l'occupation militaire des puits ; soixante mille réservistes sont rappelés dès le 11 octobre 48. Quelques jours plus tard, la troupe déferle dans l'ensemble des Bassins avec des autos-chenillettes qui surgissent dans les rues : les militaires patrouillent en ville et dans les corons...

Sans ménagement, les lieux occupés sont dégagés par les gardes mobiles. A Béthune, le 22 octobre, à la suite d'une marche de plus de 5000 personnes vers la préfecture, en vue de réclamer la libération de militants incarcérés à la suite de manifestations, des échauffourées éclatent et tournent presque à l'émeute !

A la fosse 9 de Harnes, la grille étant fermée par une grosse chaîne cadenassée, un engin blindé enfonce le mur d'enceinte qui s'écroule. Le Maire de Harnes, au côté des Mineurs, se fait gifler par un CRS ! Se hissant en haut du chevalement, une militante bien connue pour sa gouaille, joue du clairon pour signaler l'éventuelle arrivée de CRS... Ce ne sont plus des images de grève mais des images de guérilla auxquelles on assiste : les réunions sont interdites, un couvre-feu instauré. Des contrôles de police sont effectués dans les

autobus, des ouvriers d'origine étrangère sont forcés de rejoindre leur poste de travail par les forces de l'ordre s'ils ne veulent pas être expulsés.

La grève ne concerne que les Mineurs mais un grand mouvement de sympathie et de solidarité se développe tant en France qu'à l'étranger : des dons affluent et des enfants sont accueillis dans des familles extérieures à la région.

Malgré cette réelle empathie populaire, le mouvement ne s'étend pas à d'autres corps de métier ou à d'autres corporations. Le Gouvernement ne fait aucune concession : les décrets Lacoste sont maintenus. En dépit des soutiens matériels, la disette persiste et s'aggrave.

Le 16 novembre, Jules Moch, ministre de l'intérieur intervient à l'Assemblée Nationale accusant, avec virulence, le Parti de Maurice Thorez d'utiliser la grève pour saboter le plan Marshall et faire « tomber » le gouvernement.

Insensiblement, l'espoir de sortir du conflit s'amenuise, le mouvement s'essouffle, l'épuisement et l'amertume gagnent. L'accès à tous les carreaux de fosse est aussi dégagé, de plus en plus de Mineurs reprennent le travail, protégés parfois par des gardes mobiles.

Cette reprise ira croissante jusqu'à la fin novembre ; il y aura encore de multiples accrochages, des jets de briques dans les fenêtres des non-grévistes, des bagarres violentes entre mineurs même, au 21 notamment, dans notre commune.

Ainsi après sept semaines de conflit, rien n'aura donc été obtenu, le bilan est même désolant : 6 morts, 80 délégués révoqués, 3 000 membres du personnel des Houillères licenciés qui n'ont que quelques jours pour quitter leur maison des mines et des syndicats qui n'ont jamais été aussi divisés sur la conduite à tenir !

Il faudra attendre 2011 pour que l'illégalité des licenciements soit reconnue définitivement. Ce n'est qu'en septembre 2016 que le Président de la République recevra les familles de 36 gueules noires, première étape d'une réhabilitation morale et matérielle attendue par la corporation minière depuis plus de soixante ans...



Dimanche 26 février 2017 - 15h à 20h

salle des fêtes de Harnes

VIE ASSOCIATIVE

L'association Tradition et Avenir
propose une après-midi

**SURPRISE
PARTY
FAMILIALE**

**de 7 à
97 ans**

Animée par un

DJ

autour de la danse
et de différentes
animations

**Restauration et
buvette sur place**

Tarifs

12 € / non adhérents

10 € / adhérents

6 € / enfants

Un quartier de tarte et un café
(chocolat chaud pour les enfants)
sont compris dans le prix.

Inscriptions

Mme Strozyk 06.64.27.45.31

Tradition & Avenir
Tradycja i Przyszłość

Harnes
DYNAMIQUE & SOLIDAIRE

Agenda

**Dates à
retenir !**



www.ville-harnes.fr

et sur la page Facebook «Harnes»

Le 4 février 2017

Volley féminin

L'équipe DEF du VCH rencontrera St Fons, à 18h30, salle Maréchal.

Spectacle de marionnettes

Venez assister au spectacle de marionnettes "Petrouchka", au Centre Culturel J. Prévert, à 15h. Tarifs : 8/6/4€. Gratuit pour les -12 ans.

Les 8 et 9 février 2017

Cession de graines

L'association des Amateurs de Jardins des Régions de Oignies-Hénin Beaumont-Billy Montigny organisent leur cession de graines, de 9h à 12h, le 08/02, salle J. Curie et le 09/02, salle des fêtes.

Les 11 et 12 février 2017

Compétition d'escrime

Le cercle d'escrime vous convie à venir assister à sa compétition, au complexe Bigotte. Le 11 à 14h : Epée M11. Le 12 à 9h : Epée Senior ; 12h30 : Epée M9 ; 13h30 : Fleuret M9 ; 14h30 : Sabre M9.

Le 12 février 2017

Volley masculin

Le HVB recevra Tourcoing à 16h, salle Maréchal.

Le 19 février 2017

Football

L'équipe B de l'UASH rencontrera Noyelles-sous-Lens à 15h, au stade Bouthemy.

Repas

L'Amicale des Donneurs de sang organise son repas annuel, salle Kraska, dès 12h. Tarifs : adultes : 28€, enfants : 14€. Inscriptions avant le 10 février. Permanences les 7, 8 et 9 février à la salle des fêtes, de 9h30 à 12h.

Le 25 février 2017

Salon de pêche à la carpe

L'association Team Ch'ti Carpiste organise un salon autour de la pêche à la carpe, de 9h à 18h, salle Kraska. Exposition, vente des gammes Performance et Probiotiques et petit matériel, à prix salon.

Le 26 février 2017

Football

L'équipe A de l'UASH rencontrera Carvin à 15h, au stade Bouthemy.

Le 26 février 2017
Grand prix de la
Gaillette

Le Vélo Club Harnésien organisera son célèbre grand prix de la Gaillette à travers la ville. Plus de détails en page 7 de la Gazette.

Bal masqué

Tradition et Avenir organise une "surprise party" à la salle des fêtes, de 15h à 20h. Animée par un DJ autour de la danse et animations diverses pour les 7 à 97 ans. Tarifs : non-adhérents: 12€, adhérents : 10€, enfants: 6€. Inscriptions : 06.64.27.45.31.

Le 4 mars 2017
Soirée Mille
et Une nuits

L'association de parents d'élèves de l'école Jaurès vous convie à sa soirée orientale, dès 19h30, à la salle des fêtes. Au menu: couscous royal, dessert, thé à la menthe pour les adultes (15€) et couscous au poulet, dessert pour les enfants (5€ pour les -12 ans). Vente de gâteaux orientaux. Représentations de danses. Réservations avant le 25/02 au 06.64.24.39.34.

Waterpolo

L'équipe N1 du SNH recevra l'ASPTT Limoges à 21h, à la piscine Marius Leclercq.

Soirée pyjama

"Des Livres et Nous" organise sa soirée pyjama, à 18h30, salle Bella Mandel (entrée côté collège), sur le thème "Papy, mamy, racontez nous...". Spectacle de contes et lecture. Tout public dès 4 ans. Doudous, pyjamas, charentaises acceptés. Infos : 06.25.43.40.15.

Le 5 mars 2017
Bourse aux vêtements

L'Amicale des Communaux organise sa traditionnelle bourse aux vêtements et articles de puériculture, salle Kraska, de 8h à 13h. Ouverture des portes à 7h pour les exposants. Permanence pour les inscriptions : le 14/02 de 17h30 à 19h

à la salle des fêtes. 4€ la table/3 tables maximum par famille. Lors de l'inscription : fournir la copie de la carte d'identité. Buvette et restauration sur place.

Du 7 au 25 mars 2017
De la naissance du
charbon à sa transfor-
mation par l'Homme

Le Musée de l'Ecole et de la Mine vous invite à son exposition, de 14h à 18h, les 7, 9, 11, 14, 16, 18, 21, 23 et 25 mars. A travers des photos, vidéos, schémas, documents personnels, expériences professionnelles en cokeries et centrales électriques, d'anciens cokiers de Drocourt mettent en images le charbon dans tous ses états. Entrée gratuite.

Les 11 et 12 mars 2017
Exposition de
printemps

Le Groupement Artistique et Culturel de Harnes exposera ses talents et son savoir-faire à la salle des fêtes. Le samedi, de 14h à 18h et le dimanche, de 11h à 18h. Entrée gratuite.

Le 12 mars 2017
Football

L'équipe B de l'UASH rencontrera Carvin à 15h, au stade Bouthemy.

Le 18 mars 2017
Waterpolo

L'équipe N1 du SNH recevra Givors à 21h, à la piscine Marius Leclercq.

Escrime

De 10h à 20h, le Cercle d'Escrime vous convie à sa journée "Faites de l'escrime", de 10h à 20h, à la salle Kraska.

Le 24 mars 2017
Concert irlandais

Besoin d'un bol d'Eire ? Rendez-vous au Centre Culturel à 20h30 pour le concert d'Altan et Téada, deux groupes qui vous plongeront dans l'univers musical irlandais. Tarifs : 8/6/4€ et gratuit pour les -12 ans.

Programme du 07/02 au 28/02

Centre Culturel Jacques Prévert, rue de Montceau-les-Mines
62440 Harnes - 03.21.76.21.09 - jacques.prevert@ville-harnes.fr



Le 07/02

Assassin's Creed (1h56)

Interdit au moins de 12 ans



Mardi 07 - 18h.

Du 08/02 au 14/02

Ballerina (1h30)



Mercredi 08 - 15h.
Samedi 11 - 15h.
Dimanche 12 - 15h.
Mardi 14 - 15h.

Du 15/02 au 21/02

Your Name (1h46)

Conseillé à partir de 10 ans



Mercredi 15 - 15h.
Vendredi 17 - 15h.
Samedi 18 - 15h.
Dimanche 19 - 15h.
Mardi 21 - 15h.

Du 22/02 au 28/02

Tous en scène (1h48)



Mercredi 22 - 15h (3D).
Vendredi 24 - 15h.
Samedi 25 - 15h.
Dimanche 26 - 18h (3D).
Mardi 28 - 18h (3D).

Père Fils Thérapie ! (1h32)



Mercredi 08 - 18h.
Samedi 11 - 18h.
Samedi 11 - 21h.
Dimanche 12 - 18h.
Mardi 14 - 18h.

XXX : Reactivated (1h47)



Mercredi 15 - 18h (3D).
Samedi 18 - 18h.
Samedi 18 - 21h.
Dimanche 19 - 18h (3D).
Mardi 21 - 18h.

L'ascension (1h43)



Mercredi 22 - 18h.
Samedi 25 - 18h.
Samedi 25 - 21h.
Dimanche 26 - 15h.



Tarifs :

Plein Tarif : 5 euros

Tarif réduit : 4 euros (-18 ans, +60 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, étudiants, pass'culture)

Mercredi, Ciné vacances : 3,30 euros

Groupe à partir de 8 : 2,70 euros

